



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 5 décembre 2016 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, pro maire Luc Forgues Antoine Fortier-Simard
MMES LES CONSEILLÈRES :	Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

ÉTAIT ABSENT

M. LE CONSEILLER	Lauréat Jean
------------------	--------------

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Appropriation du fond de carrières, sablières et gravières
 - 4.3 Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats
 - 4.4 Appropriation du surplus accumulé pour les dépenses en prévention incendie
 - 4.5 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Renouvellement de l'assurance collective avec Desjardins sécurité financière pour l'année 2017
 - 5.2 Renouvellement de cotisations, d'ententes et des contrats d'entretien 2017
 - 5.3 Augmentation salariale 2017 des employés et des élus municipaux

- 5.4 Renouvellement du contrat de conciergerie pour 2017
- 5.5 Reconduction du contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2017
- 5.6 Règlement relatif à la tarification des services municipaux
- 5.7 Concession de la cantine municipale 2017
- 5.8 Autoriser la signature du contrat de responsabilité de la patinoire pour l'hiver 2016-2017
- 5.9 Appui au comité du 150^e pour une demande de subvention au FDT
- 5.10 Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif de Trans-Apte
- 5.11 Octroi de contrat pour l'analyse des eaux de la municipalité
- 5.12 Octroi de contrat pour la mesure des boues des étangs aérés
- 5.13 Autorisation de signature d'un contrat de location d'un tracteur chargeur
- 5.14 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la location d'un tracteur chargeur
- 5.15 Octroi de contrat pour le remplacement du surintendant des eaux pour l'année 2017
- 6. Avis de motion et autres
- 7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement 281-2016 relativement à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 257-2014
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Registre des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 8.2 Registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
 - 10.1 Appui au projet de médiation photographique ambulante
 - 10.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)
 - 10.3 Autorisation de paiement à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.
 - 10.4 Autorisation de paiement à La Capital en fête
 - 10.5 Autorisation de paiement à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc.
 - 10.6 Appui à l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé parmonsieur le conseiller Luc Forgues

527-2016

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé parmonsieur le conseiller Pierre Saillant

528-2016

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soumit aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté avec la modification suivante :

Voir point 4.11
PV du 7 nov. 2016

70 \$ au Comité de développement de Saint-Denis pour deux billets pour la participation au souper de la 11e édition de Noël au cœur du Kamouraska

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

529-2016

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016, totalisant une somme de 119 093.29 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 novembre 2016, pour un total de 91 145.56 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Appropriation du fond de carrières, sablières et gravières

CONSIDÉRANT le règlement 243-2013 qui modifie le règlement de zonage 116-1990 concernant les carrières, sablières et gravières fond de carrières et sablières;

530-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'autorise l'appropriation du fond carrières, sablières et gravières pour un montant de 10 000 \$ pour l'entretien de la route 287.

4.3 Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02

531-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement d'autorise le paiement à la firme Cain Lamarre, avocats pour des honoraires pour un montant de 984.73 \$ taxes incluses dans le dossier de mise à demeure numéro 42-15-2009-02.

4.4 Appropriation du surplus accumulé pour les dépenses en prévention incendie

CONSIDÉRANT les sommes non utilisées en 2015 pour le préventionniste;

532-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour les dépenses jusqu'au 31-12-2016 du préventionniste.

4.5 Demandes d'appui financier

- Comité des Fêtes du 225e de Saint-André - Banquet de clôture
- Club FADOQ–Souper de Noël
- Verger patrimonial de la Côte-Du-Sud - Campagne de financement
- Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière- Prix de fin d'année
- Feuillet paroissial de Kamouraska Ouest – Feuillet 2017
- Collège Notre-Dame de RDL - Commanditaires pour l'album de finissants 2016-2017
- École secondaire Chanoine-Beaudet – Gala des Mérites 2017
- Promotion Kamouraska - Souper annuel aux Saveurs du Kamouraska

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

533-2016

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise ce qui suit :

- **200 \$** au Feuillet paroissial Kamouraska Ouest pour le feuillet 2017;
- **50 \$** à l'École Chanoine Beaudet pour le Gala des Mérites 2017;

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Renouvellement de l'assurance collective avec Desjardins sécurité financière pour l'année 2017

CONSIDÉRANT la résolution 467-2016 qui mandatait la FQM et l'ADMQ pour négocier auprès de Desjardins sécurité financière;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

534-2016

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'assurance collective à Desjardins sécurité financière pour l'année 2017 avec une diminution de coût d'environ 3.6 % pour la municipalité de Mont-Carmel.

5.2 Renouvellement de cotisations, d'ententes et des contrats d'entretien 2017

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel des cotisations, des ententes et des contrats d'entretien auprès de différents partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

535-2016

Et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement et le paiement des montants avant taxes aux partenaires suivants :

- Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 1 086.40 \$;
- Groupe Azimut pour le logiciel Gonet pour un montant de 1 572 \$;
- Québec municipal – Service d'information internet 280 \$;
- CRSBP – Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent 5 511.03 \$;
- Association des directeurs municipaux du Québec 793.00 \$;
- Croix-Rouge canadienne – Services aux sinistrés 180.32 \$;
- PG Solution – Contrat d'entretien et de soutien du logiciel de gestion comptable et de fosses septiques 7 125.00 \$.

5.3 Augmentation salariale 2017 des employés et des élus municipaux

CONSIDÉRANT le taux d'indexation de 1.4 % des pensions alimentaires de la Régie des rentes du Québec pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT une hausse moyenne des salaires attendus de 2,48 % pour les entreprises québécoises selon les principales firmes spécialisées en matière de ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

536-2016

Et résolu unanimement que le conseil municipal procède à une augmentation salariale de l'ordre de 2 % pour tous les employés et les élus (es) municipaux pour l'année 2017.

5.4 Renouvellement du contrat de conciergerie pour 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un service de conciergerie hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est fait pour une période d'un an et renouvelable d'année en année;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

537-2016

Et résolu unanimement d'autoriser madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de conciergerie avec madame Renelle Lavoie, valide pour une période d'un (1) an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les conditions actuelles.

5.5 Reconduction du contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial comporte deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2016 a été exécuté à notre satisfaction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

538-2016

Et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la première année d'option prévue au contrat de Entreprise MCO pour la tonte de gazon 2017 au montant prévu au contrat de 7 300.00 \$ avant taxe.

5.6 Règlement relatif à la tarification des services municipaux

CONSIDÉRANT QUE le règlement 267-2015 établissant les tarifs des services municipaux prévoit à l'article 5 que l'article 4 peut être modifié par résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

539-2016

Et résolu unanimement ce qui suit :

a) Locations de salles.

	Individu ou groupe	Organisme
Salle communautaire 2 ^e étage	85.00 \$	Sans frais
• Pour activité sportive	10.00 \$	
Salle communautaire 1 ^{er} étage	50.00 \$	Sans frais
Société droits d'auteur sans danse (selon tarifs déterminés) 1-100 pers.	20.56 \$	20.56 \$
Société droits d'auteur sans danse (selon tarifs déterminés) 101-300 pers.	29.56 \$	29.56 \$
Société droits d'auteur avec danse (selon les tarifs déterminés) 1-100 pers.	41.13 \$	41.13 \$
Société droits d'auteur avec danse (selon les tarifs déterminés) 101-300 pers.	59.17 \$	59.17 \$
Conciergerie	30.00 \$	Ne s'applique pas
Monter et démonter la salle (optionnel)	30.00 \$	Ne s'applique pas
Salle du parc	35.00 \$	Sans frais
Dépôt des clés	20.00 \$	20.00 \$
Remboursement retour clé	20.00 \$	20.00 \$
Tables et chaises pour sortir		
	Location :	2.00 \$/jour/table 1.00 \$/jour/chaise

b) Entrée piscine :

Entrée à la journée	3.00 \$ par personne
Enfant moins de 5 ans	Gratuit

Carte familiale pour la saison (parents et enfants) :

Résident de Mont-Carmel :	75.00 \$
Résident de l'extérieur :	100.00 \$
Carte pour 10 bains libres	25.00 \$
Groupe de 10 personnes et plus	2.50 \$/personne

c) Terrain de jeux :

Résident		Non-résident
Terrain de jeux		
1er enfant	120,00 \$	145,00 \$
2e enfant	95,00 \$	115,00 \$
3e enfant	80,00 \$	100,00 \$
À la journée	15,00 \$	20,00 \$
À la semaine	60,00 \$	75,00 \$
Service de garde		
Tarif 7 semaines	115,00 \$	135,00 \$
Matin et soir	10,00 \$	10,00 \$

d) Photocopie, télécopie et recherche diverse

Photocopie	0.50 \$	la feuille
Télécopieur entrant et sortant	2.00 \$	
Recherche de document	20.00 \$	la demi-heure
Confirmation de taxes	5.00 \$	
Matrice graphique	10.00 \$	

e) Envoi par média poste

Seuls les organismes sans but lucratif ont la possibilité de faire 2 envois par année pour annoncer leurs activités par le biais du bulletin municipal.

5.7 Concession de la cantine municipale 2017

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Lavoie a signifié son intérêt à reprendre la concession de la cantine du Parc municipal pour la saison 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

540-2016

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale à signer la convention de location pour l'opération de la cantine pour la saison 2017 avec monsieur Jacques Lavoie.

5.8 Autoriser la signature du contrat pour la concession de la patinoire pour l'hiver 2016-2017

CONSIDÉRANT l'appel de candidature parut dans le bulletin municipal et le journal Le Placoteux;

CONSIDÉRANT les deux candidatures reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

541-2016

Et résolu unanimement d'accorde la concession de la patinoire de Mont-Carmel pour l'année 2016-2017 à monsieur Frédéric Plourdeet autorise madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat pour un montant de 475 \$ par semaine.

5.9 Appui au comité du 150^e pour une demande de subvention au Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel fête son 150^e anniversaire en 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

542-2016

Et résolu unanimement d'appui le comité du 150^e de Mont-Carmel dans sa demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) - Volet amélioration des milieux de vie pour les activités des Fêtes du 150^e de Mont-Carmel qui aura lieu au cours de l'année 2017.

5.10 Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif de Trans-Apte

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le ministère des Transports, les usagers et la part des municipalités;

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies.

543-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

Et résolu unanimement d'approuver la contribution de la municipalité de Mont-Carmel au montant de 3 828.88 \$ pour l'année financière 2017.

5.11 Octroi de contrat pour l'analyse des eaux de la municipalité

CONSIDÉRANT la satisfaction du fournisseur de service pour l'année 2016;

544-2016

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement d'octroi le contrat d'analyse d'eau pour l'année 2017 à Laboratoire BSL de Rimouski selon la soumission par item reçue.

5.12 Octroi de contrat pour la mesure des boues des étangs aérés

CONSIDÉRANT la satisfaction des services offerts pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et conforme pour 2017;

545-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement d'octroi le contrat de mesure d'accumulation des boues des étangs aérés pour l'année 2017 à Nordikeau pour un montant de 1 300.00 \$ avant taxes.

5.13 Autorisation de signature d'un contrat de location pour un tracteur chargeur

CONSIDÉRANT QUE le tracteur chargeur de la municipalité n'est plus fonctionnel;

546-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer un contrat de location d'un tracteur chargeur à 30 \$/heure avec la Ferme Pierrelac débutant le 28 novembre 2016 et finissant au plus tard le 30 mars 2017.

5.14 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la location d'un tracteur chargeur

CONSIDÉRANT la résolution numéro 246-2016;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus opportun d'investir dans les réparations du tracteur chargeur de la municipalité;

Monsieur Denis Lévesque, maire, déclare son intérêt et nous informe qu'il ne prendra pas part aux discussions, à l'ouverture des soumissions et au choix du soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

547-2016

Et résolu unanimement d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la location d'un tracteur chargeur neuf pour une période maximale de 10 ans.

5.15 Octroi de contrat pour le remplacement du surintendant des eaux pour l'année 2017

CONSIDÉRANT l'indexation des salaires au 1^{er} janvier de chaque année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

548-2016

Et résolu unanimement d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat avec Aquatech pour le remplacement du Surintendant des eaux de la municipalité pour les vacances annuelles et autres absences de celui-ci.

6 AVIS DE MOTION ET AUTRES

Aucun avis de motion

7 RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement 281-2016 relativement à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 257-2014

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 257-2014 relatif à la gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} aout 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

549-2016

Et résolu unanimement que le règlement numéro 281-2016 relativement à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 257-2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Registre des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

8.2 Registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus

9 CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10 NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Appui au projet de médiation photographique ambulante

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de madame Polar Macias dans son projet de médiation photographique ambulante;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

550-2016

Et résolu unanimement d'appuyer madame Pilar Macias dans son projet de médiation photographique ambulante en s'engageant à publiciser l'évènement dans ses médias et de l'aider dans l'installation de son matériel sur les sites choisis.

10.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2017 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalisant un déficit d'opération prévu de 25085 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité envers l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel (OMH) de rembourser 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le budget peut être révisé et modifié en cours d'année;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

551-2016

Et résolu unanimement que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) et s'engage à rembourser 10 % du déficit budgétaire de 2 508 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, sans autorisation supplémentaire advenant un budget révisé.

10.3 Autorisation de paiement à Jean-Luc Rivard & Fils Inc.

552-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimementd'autoriser le paiement pour divers travaux sur la Route 287 et au village à Jean-Luc Rivard & Fils inc. pour un montant de 8 769.81 \$ avant taxes.

10.4 Autorisation de signature et de paiement à La Capitale en Fête inc.

553-2016

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement de 1 099.88 \$ taxes incluses à La Capitale en Fête inc. pour la location de jeux gonflables dans le cadre des Fêtes du 150^e de Mont-Carmel, représentant 50 % de la location;

D'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat.

10.5 Autorisation de paiement à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc.

554-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimementd'autoriser le paiement de 775.50 \$ avant taxes à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le projet de la rue Notre-Dame.

10.6 Appui à l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants qui nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs demotoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuelet de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalitéfoncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour diversusages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou descompensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

555-2016

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que :

La municipalité de Mont-Carmel demande

- Au gouvernement du Québec :
 - De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
 - De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h40 à 20h42.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

556-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 20h 43.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière